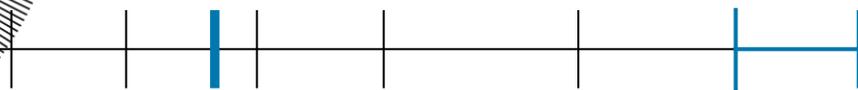


OFI Invest RS Ethical European Equity

Processus et évaluation ISR



Politique ISR

P. 03

Politique d'exclusion

P.04

Et pour chacun des mandats

P. 5/11/20



KEMPEN CAPITAL MANAGEMENT



DE PURY PICTET TURRETTINI & CIE SA

- Processus d'analyse et de sélection ISR
 - Suivi de la qualité ISR des portefeuilles
 - Actions d'engagement
 - Détail du portefeuille
-

Politique ISR du fonds OFI Invest RS Ethical European Equity

- **OFI Invest RS Ethical European Equity est investi dans des actions européennes. Le fonds est constitué de 3 mandats de gestion délégués à des partenaires aux styles de gestion ISR complémentaires :**
 - Kempen Capital Management (« Best in Class » petites et moyennes valeurs)
 - OFI Asset Management (« Best in Class » grandes valeurs)
 - De Pury Pictet Turrettini & Co (« Engagement actif » grandes valeurs).
- **Toutes les valeurs sélectionnées font l'objet d'une analyse et d'une évaluation selon des critères ESG. Pour être sélectionnées, ces valeurs doivent respecter les principes du Pacte Mondial de l'ONU ainsi que les normes internationales en matière de Droits Humains et d'Environnement. Elles ne doivent, par ailleurs, pas exercer des activités qui seraient contraires aux principes d'exclusion du fonds détaillés au sein du document « politique d'exclusion »**
- **Les 3 mandats**
 - intègrent l'ESG dans leurs décisions d'investissement conformément au principe N°1 des PRI dont ils sont signataires. Une description complète du processus d'intégration ESG est disponible dans le document « Code de transparence » disponible sur le site ofi-am.fr dans la rubrique « documentation »
 - appliquent les critères d'exclusion définis page suivante
 - appliquent une politique active d'engagement qui constitue un élément essentiel du processus d'analyse

Politique d'exclusion du fonds

OFI Invest RS Ethical European Equity

- **Pour chacun des trois mandats, sont exclues de l'univers d'investissement**

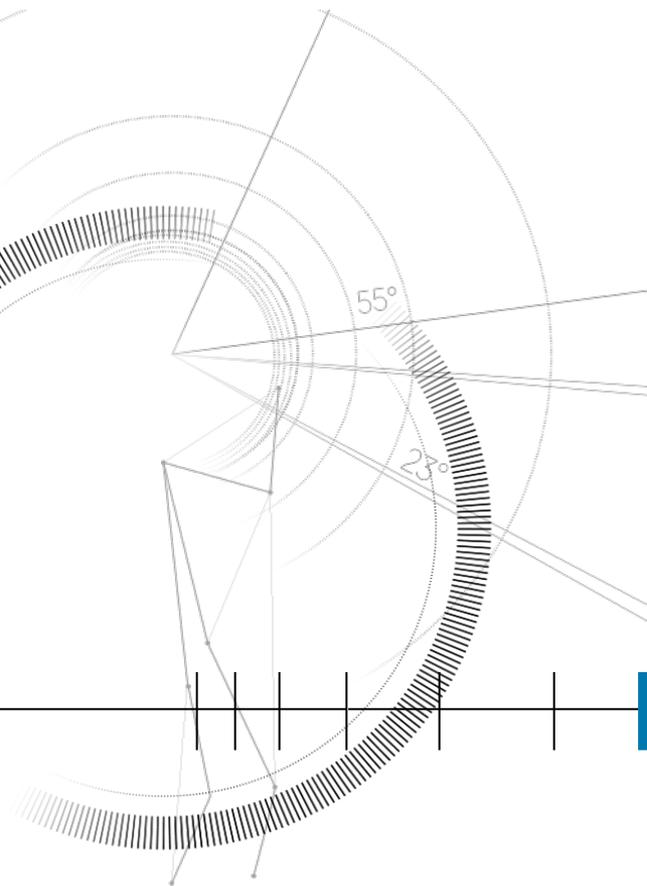
- Les sociétés impliquées dans les activités suivantes
 - Armes et munitions
 - Jeux
 - Boissons alcoolisées (sauf bière et vin)
 - Pornographie
 - Tabac
 - Nucléaire
 - Pesticides faisant l'objet de certaines interdictions
 - OGM
 - Médias racistes ou anti démocratiques
 - Produits issus de forêts ne faisant pas l'objet d'une gestion durable
 - Atteintes environnementales sévères
 - Atteintes aux espèces en danger

- **Sont également exclues les sociétés ayant recours**

- Au travail forcé, au trafic d'êtres humains, au travail des enfants, selon la définition de l'OIT
- A des activités illégales dans les pays où elles sont réalisées.

- **La politique d'exclusion détaillée du fonds est disponible sur le site www.ofi-am.fr**

- **Les critères d'exclusion cités ci-dessus sont les critères communs aux trois mandats. Chaque gérant conserve la faculté d'appliquer des critères d'exclusions supplémentaires à ceux décrits dans la politique d'exclusion du fonds.**



Mandat géré par



KEMPEN CAPITAL MANAGEMENT





Principales caractéristiques du mandat

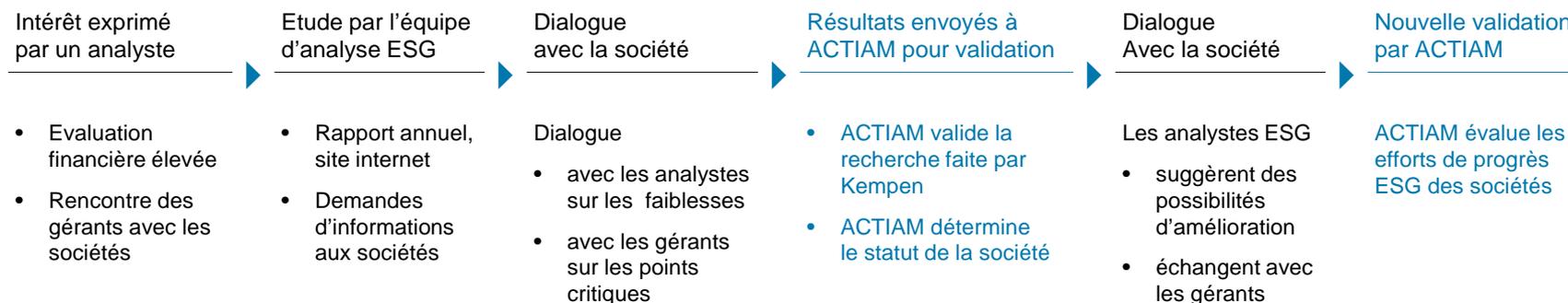
Kempen Capital Management Mandat sur 36 % de l'actif au 30/12/2016

- 1 Société de gestion indépendante créée en 1991, filiale de la banque d'affaires néerlandaise Kempen & Co
- 2 Approche ISR « Best in Class » petites et moyennes valeurs européennes
- 3 Processus *bottom-up* associant analyses fondamentales des valeurs et analyse selon des critères ESG par ACTIAM, société néerlandaise indépendante spécialisée dans l'analyse ESG

Processus ISR du mandat



Évaluation ESG des sociétés



Définition de l'univers d'investissement



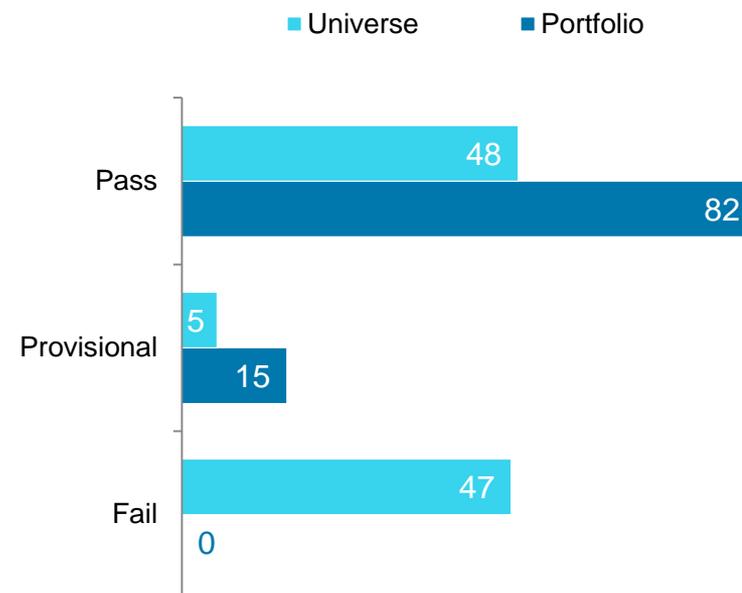
Suivi de la qualité ISR du mandat



KEMPEN CAPITAL MANAGEMENT

Classification des entreprises en partenariat avec ACTIAM

- PASS status
 - Entreprises ayant des pratiques RSE avancées
- Provisionnal status
 - Entreprises ne répondant que partiellement aux meilleurs standards RSE, incluses dans l'univers d'investissement pour une période d'un an et avec lesquelles un engagement actif est initié
- Failed status
 - Entreprises présentant un niveau insuffisant de pratiques RSE ou ayant des activités controversées



Source :

100% des titres détenus en direct font l'objet d'une analyse ESG

Plus d'informations sur le site : www.kempen.nl



- Un exemple de thématique d'engagement :
les controverses dans le secteur extractif
 - Une entreprise pétrolière chinoise a fait l'objet d'une action d'engagement en raison de son implication en matière de violation des droits humains
 - Kempen est rentré en discussion avec une entreprise pétrolière nordique afin de discuter de ses politiques de santé sécurité, changement climatique et politique environnementale afin d'apprendre sur ses bonnes pratiques
 - Shell a également fait l'objet d'une action d'engagement à propos de ses activités d'exploration en Alaska
 - Un dialogue a été instauré avec une entreprise minière anglo-australienne. Cette action a été menée suite à l'accident sur un barrage au Brésil et qui a eu un impact majeur sur les communautés locales. L'entreprise a reconnu sa responsabilité et a trouvé un accord avec le gouvernement. L'enjeu est de s'assurer que l'entreprise a pris des mesures concrètes afin qu'un tel accident n'arrive plus à l'avenir. L'entreprise sera suivie régulièrement sur ce sujet dans les années à venir

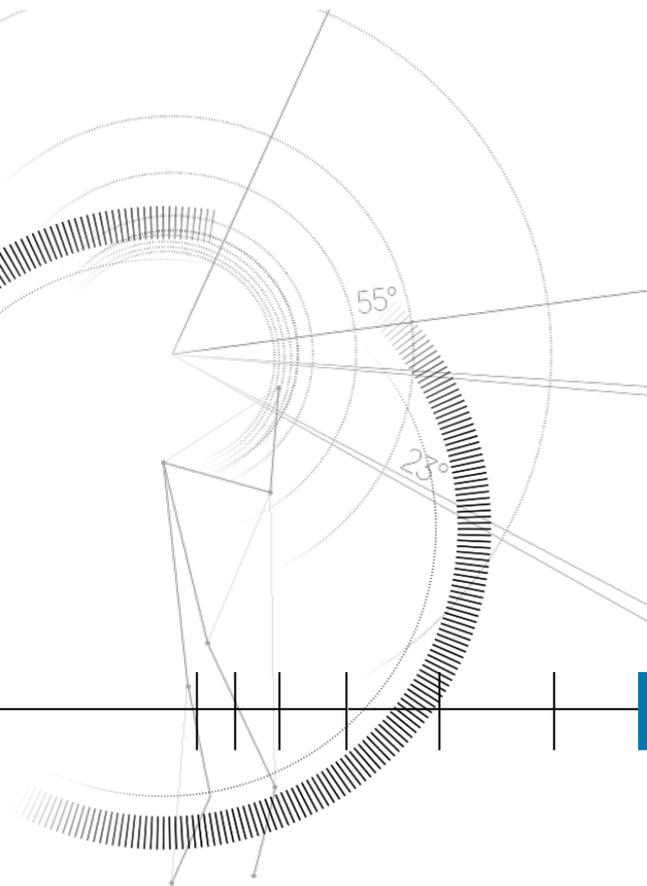
More information at: http://www.kempen.nl/asset_management.aspx?id=25151

Détail du portefeuille



Mandat géré par Kempen Capital Management (au 30/06/2017) : 32% de l'actif

SOCIÉTÉ	% ACTIF	SOCIÉTÉ	% ACTIF
ADDTECH AB-B SHARES	0,79	HUHTAMAKI	0,94
AMER SPORTS	0,96	IMA	1,44
ASCOM HLDG	0,67	IMPLENIA AG-REG	0,89
AURELIUS	1,26	ION BEAM APPLICATIONS	1,23
BASWARE	0,51	KARDEX AG-REG	0,88
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	1,06	KINGSPAN GROUP	1,46
BELIMO HOLDING	1,09	MEKONOMEN AB	0,62
BREMBO SPA	1,11	NOBIA AB	0,01
CIE AUTOMOTIVE SA	1,06	ROTORK	0,70
CONSORT MEDICAL PLC	0,66	SIMCORP	1,22
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	0,01	STAGECOACH GROUP PLC	0,62
DIA	1,02	STRAUMANN HLDG	1,42
DIGNITY PLC	1,40	SWECO AB-B SHS	1,24
DUERR	1,36	TAKKT AG	0,57
DUNELM GROUP PLC	0,81	VISCOFAN	0,85
GREGGS PLC	1,08	DISPONIBILITES	1,63
HILL & SMITH HOLDINGS PLC	1,02		



Mandat géré par



Asset
Management



Principales caractéristiques du mandat

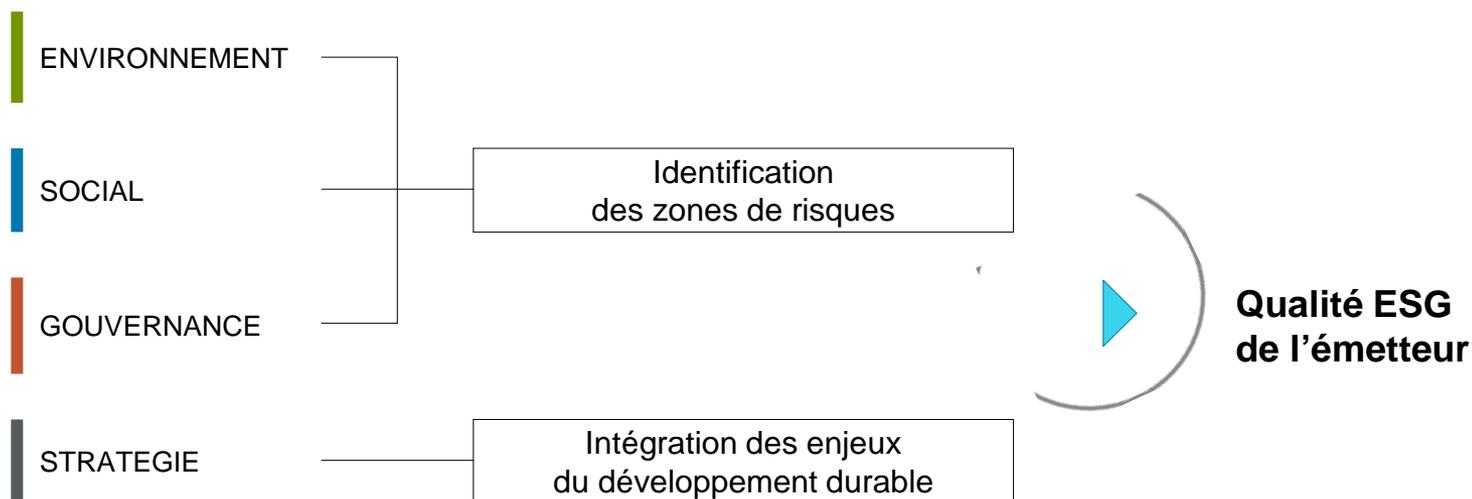
OFI Asset Management Mandat sur 32 % de l'actif

- 1 | Le Groupe OFI a un track-record de 15 ans sur l'investissement responsable
- 2 | Approche ISR « Best in Class » grandes valeurs européennes (indice Eurostoxx)
- 3 | Analyses extra-financières réalisées par une équipe interne de 5 analystes, et basées sur plusieurs sources d'informations externes (MSCI, Vigéo...)

Les fondements de l'analyse ISR du Groupe OFI

• **Notre conviction : les émetteurs intégrant les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme**

- L'analyse ISR complète l'analyse financière traditionnelle en intégrant les risques extra-financiers qui peuvent avoir un impact sur les résultats des émetteurs
- L'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des émetteurs peut participer à leur développement



Une méthodologie d'analyse ESG en 3 étapes

- 1 | Identification des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sur la base des textes de référence (ex : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte Mondial des Nations Unies, OIT...)
 - 2 | Détermination des enjeux clés spécifiques à chaque secteur.
 - 3 | Analyse de la gestion de ces enjeux par la société
- À l'issue de cette phase,
une note ESG sur 10 est attribuée à la société**

Process analyse, calcul note ESG

Référentiel sectoriel

Construction du référentiel sectoriel des enjeux clés & de leur pondération

Évaluation de l'émetteur

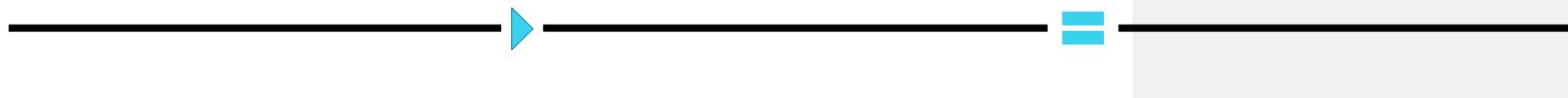
Calcul d'une note ESG à partir des NOTES des enjeux clés pour chaque émetteur

+

Intégration d'éléments qualitatifs
Controverses
Analyse du pilotage de la RSE

Note ESG par émetteur

Notation sur 10



Score ISR par émetteur

Classement des sociétés

- Classement « **Best-In-Class** » des émetteurs en fonction de leur note ESG
- Calcul d'un **score ISR** reflétant ce classement, sur une échelle de 0 à 5
- Répartition des sociétés par **catégories ISR** au sein de l'indice Eurostoxx

Leaders

Sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG

Impliqués

Sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG

Suiveurs

Sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés

Incertains

Sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés

Sous surveillance

Sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des sociétés de l'univers d'investissement. Ces sociétés sont exclues de l'univers investissable

Processus de sélection ISR

Mandat géré par OFI AM

UNIVERS DES ACTIONS
DE L'INDICE EUROSTOXX
~290 valeurs

FILTRE ISR

Exclusion d'au moins 20% des entreprises les plus en retard par rapport à leur secteur d'activité
~230 valeurs

Exclusion des activités controversées
Conformément à la politique du fonds

1 ANALYSE FINANCIÈRE ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

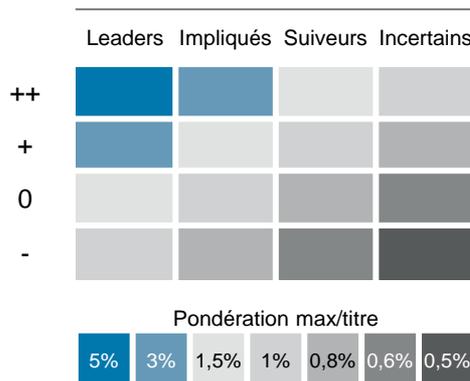
2 SÉLECTION DES VALEURS Matrice des décisions

3 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

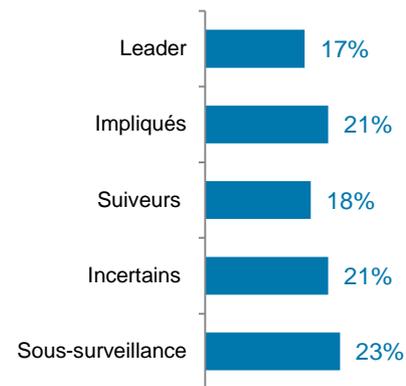
MANDAT GÉRÉ PAR OFI AM
~70 valeurs

ÉVALUATION FINANCIÈRE

ÉVALUATION ISR



Catégories ISR de l'Eurostoxx % nb de sociétés



CLASSIFICATION DES ENTREPRISES

- Leaders : les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
- Impliqués : actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Suiveurs : enjeux ESG moyennement gérés
- Incertains : enjeux ESG faiblement gérés

Tracking error <5%
Dérive sectorielle maximum vs indice : 20%

CONTRÔLE DES RISQUES
Suivi des positions et contrôle des risques
par une équipe de Risk Management indépendante

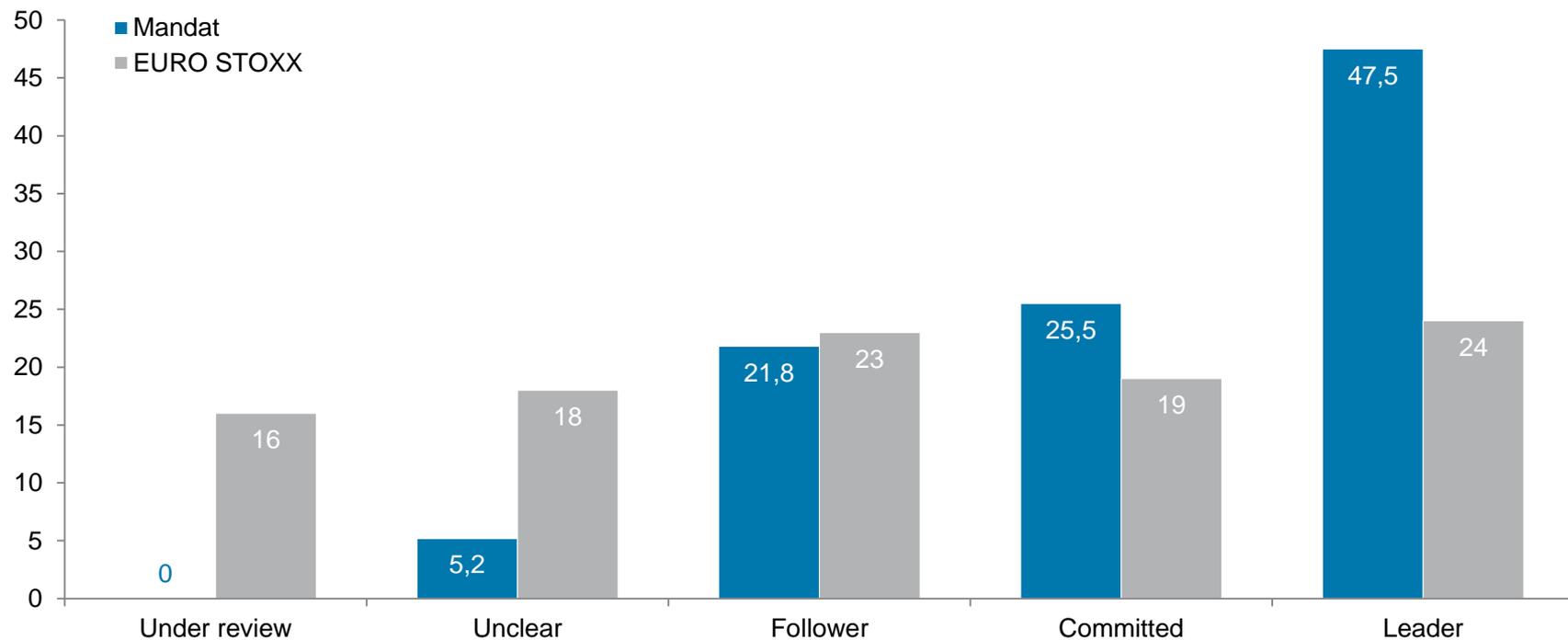
Dans le cadre de ses objectifs de gestion, le mandat intègre les résultats de l'analyse ISR à deux niveaux :

- Sont exclues de l'univers d'investissement au minimum 20 % des sociétés les plus en retard dans la gestion des enjeux de RSE (catégorie ISR "Sous surveillance »)
- L'investissement maximal dans une société dépend de sa catégorie ISR et de son évaluation financière, selon la matrice d'investissement ci-contre
- Enfin, 100% des sociétés en portefeuille doivent être couvertes par une analyse

Évaluation ISR du mandat et de l'indice Eurostoxx au 30/06/2017

Mandat géré par OFI AM et indice EuroStoxx

au 30/06/2017

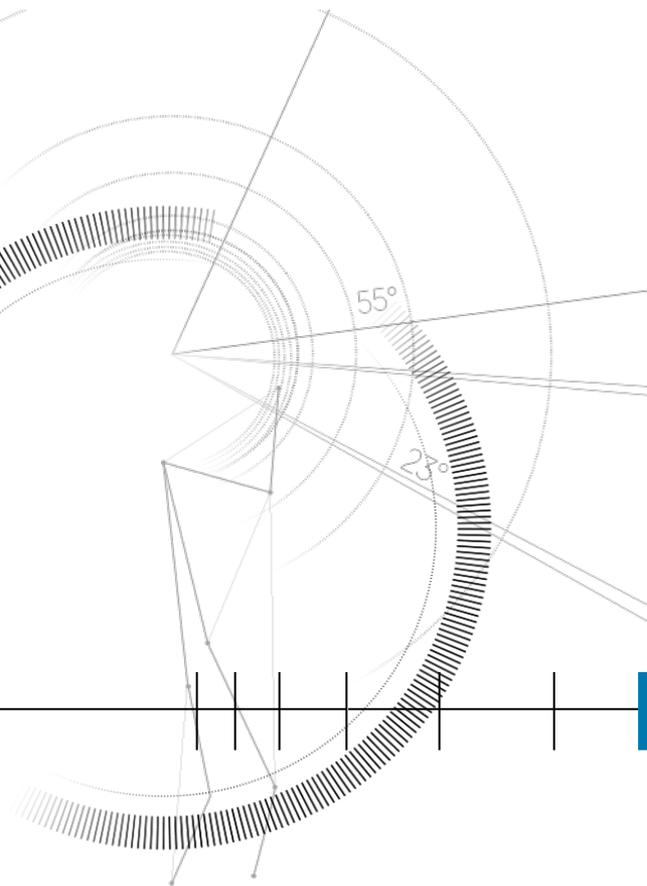


100% des titres détenus en direct font l'objet d'une analyse ESG

Détail du portefeuille

● Mandat géré par OFI AM (au 30/06/2017) : 32% de l'actif

SOCIÉTÉ	% ACTIF	SOCIÉTÉ	% ACTIF
ADDIDAS	0,41	INTESA SANPAOLO	0,97
AIR LIQUIDE	0,80	ISHARES CORE EURO STOXX 50	1,32
AKZO NOBEL	0,65	KBC GROEP	0,62
ALLIANZ	0,91	KONINKLIJKE DSM	0,41
AMER SPORTS	0,38	KONINKLIJKE KPN NV	0,42
ANHEUSER-BUSCH INBEV	0,34	KONINKLIJKE PHILIPS	0,30
ARKEMA	0,23	LOREAL	0,80
ASML HLDG	0,38	MICHELIN (CGDE)-B	0,50
ATOS	0,29	MUENCHENER RUECKVER	0,48
AXA	1,04	NATIXIS	0,29
BANCO SANTANDER	0,47	NOKIA	0,34
BASF	0,25	OFI RS LIQUIDITES C/D	0,92
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	0,39	ORANGE	0,48
BBVA	0,88	PEUGEOT	0,48
BNP PARIBAS	0,45	PROSIEBEN SAT.1 MEDIA	0,17
CAIXABANK	0,27	REPSOL	0,75
CAPGEMINI	0,32	REPSOL DS 2017	0,02
CARREFOUR	0,11	REXEL	0,21
CRH PLC	0,45	SAINT GOBAIN	0,27
DAIMLER	0,39	SANOFI	0,44
DANONE	0,42	SAP	0,90
DEUTSCHE POST	0,43	SCHNEIDER ELECTRIC	0,56
DISPOS	0,05	SIEMENS	0,34
ENEL	0,45	SMURFIT KAPPA GROUP	0,45
ESSILOR	0,89	SUEZ	0,36
GALP ENERG	0,41	TECHNIPFMC	0,34
GEA GROUP	0,21	TELEFONICA	0,16
GERRESHEIMER	0,47	TELEFONICA DEUTSCHLAND	0,31
HEINEKEN	0,71	TELEPERFORMANCE	0,89
HENKEL AG CO KGAA VORZUG	0,31	TOTAL	0,25
IBERDROLA	0,86	UNIBAIL-RODAMCO	0,27
INDITEX	0,62	UNICREDIT	0,17
ING GROUPE	0,78	UNILEVER	0,31
HEINEKEN	0,71	VINCI	0,27
HENKEL AG CO KGAA VORZUG	0,31	VIVENDI	0,05
IBERDROLA	0,86		
INDITEX	0,62		
ING GROUPE	0,78		



Mandat géré par

DE PURY PICTET TURRETTINI & CIE SA



Principales caractéristiques du mandat

De Pury Pictet Turrettini Mandat sur 36 % de l'actif au 30/12/2016

- 1 Société indépendante créée en 1996
- 2 Approche ISR « Engagement actif » auprès des grandes valeurs européennes dont la capitalisation est supérieure à 5M€
- 3 Approche ISR originale au travers de la Fondation Guilé, conseiller du mandat, dont la mission depuis 1997 est de répondre aux défis posés en matière d'éthique d'entreprise. La fondation Guilé évalue l'avancée des sociétés dans leur mise en œuvre effective du « Pacte Mondial » et établit un dialogue avec elles sur ce sujet

- **L'analyse ESG réalisée par la Fondation Guilé est basée sur le respect des principes du Pacte Mondial**

- **Rappel des principes du Pacte Mondial**

Droits de l'homme

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence,
- À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droits du travail

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- L'abolition effective du travail des enfants,
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
- À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

● La Fondation Guilé évalue la performance des entreprises au regard des principes du Global Compact, en deux étapes

1 Analyse de l'exhaustivité de l'information

Cette analyse cherche à définir la mise en œuvre de chaque principe tout au long du cycle de management selon 8 critères

- 1) Comment l'entreprise décrit l'importance du principe ?
- 2) A quel point l'entreprise émet un engagement vis-à-vis du principe ?
- 3) Comment le principe est-il intégré à la stratégie de l'entreprise ?
- 4) Est-ce que les objectifs sont clairement définis ?
- 5) Est-ce que les mesures nécessaires sont correctement décrites ?
- 6) Quels indicateurs de mesure de performance la société a-t-elle identifiés ?
- 7) Est-ce que le système de contrôle est en place ?
- 8) Quel est l'impact des mesures prises ?

2 Analyse de la qualité de l'information

Cette analyse cherche à définir si l'information délivrée par l'entreprise est crédible. 6 critères - à différentes pondérations - sont pris en compte pour juger de la qualité de l'information fournie :

- | | |
|---------------------|-----|
| 1) L'accessibilité | 15% |
| 2) La clarté | 15% |
| 3) La comparabilité | 10% |
| 4) L'exactitude | 25% |
| 5) La fiabilité | 25% |
| 6) La rapidité | 10% |

● Ces analyses servent ensuite de base à l'établissement d'un dialogue avec les entreprises

- **La gestion du portefeuille est une gestion à moyen/ long terme. Le taux de rotation du portefeuille est très faible**

En moyenne, une société est conservée 4 ans en portefeuille, contre une moyenne du marché d'environ 2 ans pour l'ensemble des gestions ISR.

- **La démarche d'engagement est en phase avec ce type de gestion : l'ensemble des sociétés en portefeuille fait l'objet d'une action d'engagement sur une période minimale de 3 ans**

Ces sociétés font l'objet d'un rapport d'analyse détaillé, révisé chaque année.

- **Un processus de désinvestissement pour des motifs extra-financiers**

Les gérants peuvent être amenés à céder leurs participations dans les sociétés

- Avec lesquelles le dialogue est difficile ou impossible
- Qui persistent à refuser de signer le Pacte Mondial ou d'améliorer la prise en compte de ses principes
- Qui sont en risque sur leurs enjeux ESG, soit globalement, soit suite à des controverses importantes.

- **Un exercice des droits de vote sur l'intégralité du portefeuille**

● Exemple d'engagement mené par la Fondation Guilé :

H&M est le plus grand distributeur de textile au monde: en moyenne, un nouveau magasin ouvre chaque jour. Un business model fondé sur outsourcing (uniquement le design et la vente sont gérés en interne). Les produits sont manufacturés en Asie (coûts faibles). Une image de créateur de tendances à très faibles couts assure une grande profitabilité.

• Enjeux ESG

- En tant qu'acteur majeur de l'industrie de la mode, le principal enjeu pour H&M provient de sa chaîne d'approvisionnement. Les principaux risques concernent la santé sécurité des travailleurs et la protection des salariés contre le travail forcé. Dans le même temps, H&M permet de contrôler les conditions de travail et de santé sécurité au sein de leurs opérations. La couverture des normes en droit du travail dans sa chaîne d'approvisionnement vont au-delà des normes locales et contiennent des spécificités en fonction des pays.

• Suivi de l'engagement

- Participants à la conférence call : responsable rapport développement durable. Huitième discussion avec l'entreprise depuis son entrée en portefeuille depuis 2006.

• Enjeux évoqués lors de notre dernier contact – Abstract

- L'équipe engagement recommande à H&M de fournir d'avantage d'informations sur leur gestion de la lutte contre la corruption et enjeux associés, par exemple en communiquant sur le responsable de la conformité et des responsabilités managériales.

More information on the website: www.ppt.ch

100% of securities held directly are subjected to ESG analysis

Détail du portefeuille

DE PURY PICTET TURRETTINI & CIE SA

Mandat géré par De Pury Pictet Turrettini (au 30/06/2017) : 36% de l'actif

SOCIÉTÉ	% ACTIF	SOCIÉTÉ	% ACTIF
ABB LTD	1,05	LOREAL SA	1,09
ASSA ABLOY AB	1,02	NESTLE	1,08
AXA	1,02	NOVO NORDISK A/S	1,09
BBVA (BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI)	0,01	NOVOZYMES A/S	1,02
BMW	0,78	PRUDENTIAL PLC	1,08
BNP PARIBAS	0,98	PUBLICIS	1,06
COLOPLAST A/S	1,13	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	1,16
COMPASS GROUP PLC	0,04	SAINT GOBAIN	0,99
CREDIT SUISSE GROUP AG	0,57	SAP	1,16
DANONE	1,11	SCHNEIDER	0,93
DASSAULT SYSTEMES SA	0,99	SGS SA	1,03
ESSILOR INTERNATIONAL SA	1,1	SOCIETE GENERALE	0,92
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO	1,09	STANDARD CHARTERED PLC	0,75
GEBERIT AG	1,31	SWISS RE LTD	0,62
HENNES MAURITZ AB	0,78	TELEFONICA	0,02
HSBC HLDG	0,92	TOTAL	0,93
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1,04	UBS GROUP AG	0,79
KONINKLIJKE PHILIPS	0,72	UNILEVER	0,98
LEGRAND	1	DISPONIBILITES	1,27
LINDE AG	1,03		

DOCUMENT D'INFORMATION NON CONTRACTUEL

Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients professionnels au sens de la Directive MIF, ne pas remettre au client final. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est/sont autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.